

**MARIAGES, NAISSANCES
ET DECÈS**
Inscrits au Bureau de Santé
dans les dernières 24
heures.

MARIAGES—William Meyer à Elizabeth Dudouchefer; John Robert Poehn à Margaret Anna Monillett; Frederick Jones Olson à Louise Barrois; Louis B. Gyle à Matie Dean; Phillip Green à Louise Carr; Henry Marchand à Adeline Charette; Thomas Jefferson Kelley à Addie Granzin; J. N. E. — à Anna Louis Askew; William Meyer à Vve Elizabeth Key; William Meyer à Vve Frances Atzenhofer; Frederick R. Edbrooke à Caroline Oberholzmann; John P. Hauley à Gabrielle Ann Fleming; Vicopio Barber à Chiacousse Mollicci.

NAISSANCES—Mme A. Herard, un garçon; H. Fleisch, un garçon; M. J. Conner, un garçon; J. E. Verlander, une fille; C. Shally, un garçon; J. J. Engert, une fille; E. F. Rudeger, un garçon; C. P. Cooke, une fille.

DÉCÈS—Margaret Davis, 80 ans, 1026 Lyon; Grace Helene S. Wilber, 15 mois, 3218 avenue St Charles; E. H. Webster, 54 ans, Ocean Springs, Miss.; Mme D. A. Thibaut, 56 ans, Bienville, Miss.; S. I. Jay, Jr., 10 mois, 3224 Laurel; B. Lemann, 58 ans, Infirmerie Tour; J. Nowell, Jr., 34 ans, Jackson, Louisiana; E. B. Zaudler, 68 ans, Désir et Royale; Mme Henry Butler, 43 ans, 2249 Nord Claiborne; Mrs Michael McManan, 65 ans, 2314 Marais; Vve Winnie Murphy, 42 ans, Hôpital de Charité; Constance Barré, 57 ans, 1425 Du Maine; H. B. Meyer, 19 ans, Hammond, Louisiana; Mme Charles Grilley, 24 ans, 1228 Baronne; Dollie J. Gray, 1 an, 1907, Lafeyette; Mme Jeanne Segasse, 40 ans, Mc Cullinan, La.; L. A. Boisard, 10 ans, 1284 Royal; H. L. Still, 37 mois, Hôpital de Charité; Adeline James, 18 mois, Avenue Hennet et Galvez; W. H. Ambert, 10 mois, 3224 Laurel; Clara Irene Berthier, 13 mois, San Luis, Alger; E. F. Munich, 9 mois, Willow, près Cedric, enfant du sexe féminin de Mme Vivian, ne, 9 jours, 301 N. Claiborne; V. Green, 3 mois, 528 N. Villere; Ordie Antoine, 7 mois, 833 N. Villere; Mme George Kahl, 32 ans, 930 Con-

gress.

L'affaire de la gare du chemin de fer Louis ville et Nashville.

Protestation de la Compagnie contre les exigences du Conseil Municipal.

Proposition de l'administrateur-général J. C. McCall.

le 1er juillet 1899.

A Son Honneur le Maire de la Nouvelle Orléans, Rue,

Cher monsieur,

J'ai l'honneur d'accorder réception de l'ordonnance N° 15,298

Le 1er juillet 1899, le Conseil de Ville de la Nouvelle Orléans était requis de voter une ordonnance qui permettait à notre compagnie de faire une voie additionnelle qui deviendrait l'axe principale entre la rue Barracks et la rue Lafayette, et de relier la station des passagers de 30 pieds en arrière, afin de permettre la construction d'un hangar pour le train et de remodeler la station actuelle de passagers, au pied de la rue du Canal. Si l'ordonnance avait été approuvée, elle eût donné à la compagnie le privilège de trois voies devant la station des passagers, au lieu de deux, comme à présent.

On était plaidé des tracés qu'éprovaient les passagers, par suite de l'absence d'un hangar pour le train et d'un débarcadère confortable, surtout pendant les chaleurs de l'été et durant les pluies.

A cette époque je croyais que l'ordre du peu de terrain démantelé par nous par nos pairs ainsi que des privilégiés qui se réclamaient, n'avaient pas la compagnie d'en empêcher.

Depuis lors, comme vous le savez très bien, cette affaire a provoqué de fréquentes discussions; elle a été l'objet d'études sériées. Ce fut alors, de la part du comité des rues et débarcadères, ainsi que du Conseil.

Ordonnance qui vient d'être adoptée impose à la compagnie de beaucoup plus grandes obligations que celles qu'occupaient la direction, quand elle a entamé les négociations avec le Conseil. Il y avait à une demande faite par les citoyens de la Nouvelle Orléans qui fréquentent nos trains et qui désiraient en voir améliorer les mouvements et les abords.

Comme la station est placée sur un terrain informé, comme les voies sont étroites sur rue, nous étions obligés, pour obtenir les améliorations désirées, de reconstruire volonté des autorités urbaines.

Morris Building and Land Improvement Association vs Barthélémy Broe—réclamation de \$215 sur des billets.

Morris Building and Land Improvement Association vs Wm Butler Kramber—action en recouvrement de \$115 sur des billets.

Mme Céline Marie Bonnevaux vs P. Tatman Thompson—plainte provisoire de \$25.

Dr Ernest A. White vs Hy Kocke—réclamation de \$294 pour des services de profession.

Deuxième Cour de Police Correctionnelle.

Juge A. M. Ancoin.

E. W. J. Nestor, Sidney O'Malley, Louis McGinnis—vives et vagues; \$10 d'amende ou 30 jours d'incarcération.

Abe Ballin—allures suspectes; \$25 d'amende ou 30 jours de prison.

Jos Reed—bâtarde; et brise de paix; \$10 d'amende ou 30 jours d'emprisonnement.

Annie Williams—vagabondage; \$5 d'amende ou 30 jours de prison.

Mme Rose canton;

Mme Jane Gouzeau, Paul Gonzales, Eddie Thompson, insultes; Victor Daussoix, vives et brise de paix; Mme A. R. Davis, vagabondage.

Deuxième Cour Inférieure

Juge Richard B. Otero.

Comparations:

Jos Padura, meurtre; Gaston Spasser, laïcité.

Envoyés devant la cour criminelle:

Aug. Moulinier, meurtre; Joe L. Roy, meurtre; Chas Carroll, vol; Anna Wilson, blessure.

Acquitte:

Alfred Butler, laïcité; Gue Tinneymann, acte de violence.

FAITS DIVERS.

Premier interrogatoire de Moulinier, le meurtrier de Somnia.

Moulinier, qui a tué Basile Soulan, son beau-frère, il y a quelque semaine, a comparu hier devant le juge Otero. Il était pâle et paraissait abattu. Il était défendu par M. Ch. Lasseron, M. M. Paquette et Ory, ainsi que l'avocat assistant du district Gill, coquidant la poursuite.

Plusieurs témoins ont fait des dépositions analogues. Il n'y a à oter que le témoignage de Mme Soulan. Elle déclare qu'il était engagé une dispute entre les deux hommes, que l'un a été vaincu aux coups et que son adversaire avait violenement frappé Moulinier. Celui-ci n'avait aucun fait sur son mari, et l'avait toutefois suivi dans un coup de feu tiré par lui.

L'accusé Moulinier a été reconduit en prison, sans bâillon de caoutchouc.

PRENEZ UN TELEPHONE A L'ESCALA.

Ils sont extrêmement bon marché.

Nous avons des taux aussi bas que: \$1.20 par moitie pour les résidences; \$2.00 par moitie pour les maisons d'affaires. Vos de longs conversations vont être discontinuer l'usage quand il vous plaira.

CUMBERLAND TELEPHONE AND TEL-E-CALL COMPANY.

Cette Poste et Caramont.

La compagnie de la gare du chemin de fer Louis ville et Nashville.

Protestation de la Compagnie contre les exigences du Conseil Municipal.

Proposition de l'administrateur-général J. C. McCall.

le 1er juillet 1899.

A Son Honneur le Maire de la Nouvelle Orléans, Rue,

Cher monsieur,

J'ai l'honneur d'accorder réception de l'ordonnance N° 15,298

Le 1er juillet 1899, le Conseil de Ville de la Nouvelle Orléans était requis de voter une ordonnance qui permettait à notre compagnie de faire une voie additionnelle qui deviendrait l'axe principal entre la rue Barracks et la rue Lafayette, et de relier la station des passagers de 30 pieds en arrière, afin de permettre la construction d'un hangar pour le train et de remodeler la station actuelle de passagers, au pied de la rue du Canal. Si l'ordonnance avait été approuvée, elle eût donné à la compagnie le privilège de trois voies devant la station des passagers, au lieu de deux, comme à présent.

On était plaidé des tracés qu'éprovaient les passagers, par suite de l'absence d'un hangar pour le train et d'un débarcadère confortable, surtout pendant les chaleurs de l'été et durant les pluies.

A cette époque je croyais que l'ordre du peu de terrain démantelé par nous par nos pairs ainsi que des privilégiés qui se réclamaient, n'avaient pas la compagnie d'en empêcher.

Depuis lors, comme vous le savez très bien, cette affaire a provoqué de fréquentes discussions; elle a été l'objet d'études séries. Ce fut alors, de la part du comité des rues et débarcadères, ainsi que du Conseil.

Ordonnance qui vient d'être adoptée impose à la compagnie de beaucoup plus grandes obligations que celles qu'occupaient la direction, quand elle a entamé les négociations avec le Conseil. Il y avait à une demande faite par les citoyens de la Nouvelle Orléans qui fréquentent nos trains et qui désiraient en voir améliorer les mouvements et les abords.

Comme la station est placée sur un terrain informé, comme les voies sont étroites sur rue, nous étions obligés, pour obtenir les améliorations désirées, de reconstruire volonté des autorités urbaines.

Morris Building and Land Improvement Association vs Barthélémy Broe—réclamation de \$215 sur des billets.

Morris Building and Land Improvement Association vs Wm Butler Kramber—action en recouvrement de \$115 sur des billets.

Mme Céline Marie Bonnevaux vs P. Tatman Thompson—plainte provisoire de \$25.

Dr Ernest A. White vs Hy Kocke—réclamation de \$294 pour des services de profession.

Deuxième Cour de Police Correctionnelle.

Juge A. M. Ancoin.

E. W. J. Nestor, Sidney O'Malley, Louis McGinnis—vives et vagues; \$10 d'amende ou 30 jours d'incarcération.

Abe Ballin—allures suspectes; \$25 d'amende ou 30 jours de prison.

Jos Reed—bâtarde; et brise de paix; \$10 d'amende ou 30 jours d'emprisonnement.

Annie Williams—vagabondage; \$5 d'amende ou 30 jours de prison.

Mme Rose canton;

Mme Jane Gouzeau, Paul Gonzales, Eddie Thompson, insultes; Victor Daussoix, vives et brise de paix; Mme A. R. Davis, vagabondage.

Deuxième Cour Inférieure

Juge Richard B. Otero.

Comparations:

Jos Padura, meurtre; Gaston Spasser, laïcité.

Envoyés devant la cour criminelle:

Aug. Moulinier, meurtre; Joe L. Roy, meurtre; Chas Carroll, vol; Anna Wilson, blessure.

Acquitte:

Alfred Butler, laïcité; Gue Tinneymann, acte de violence.

Deuxième Cour Inférieure

Juge Richard B. Otero.

Comparations:

Jos Padura, meurtre; Gaston Spasser, laïcité.

Envoyés devant la cour criminelle:

Aug. Moulinier, meurtre; Joe L. Roy, meurtre; Chas Carroll, vol; Anna Wilson, blessure.

Acquitte:

Alfred Butler, laïcité; Gue Tinneymann, acte de violence.

Deuxième Cour Inférieure

Juge Richard B. Otero.

Comparations:

Jos Padura, meurtre; Gaston Spasser, laïcité.

Envoyés devant la cour criminelle:

Aug. Moulinier, meurtre; Joe L. Roy, meurtre; Chas Carroll, vol; Anna Wilson, blessure.

Acquitte:

Alfred Butler, laïcité; Gue Tinneymann, acte de violence.

Deuxième Cour Inférieure

Juge Richard B. Otero.

Comparations:

Jos Padura, meurtre; Gaston Spasser, laïcité.

Envoyés devant la cour criminelle:

Aug. Moulinier, meurtre; Joe L. Roy, meurtre; Chas Carroll, vol; Anna Wilson, blessure.

Acquitte:

Alfred Butler, laïcité; Gue Tinneymann, acte de violence.

Deuxième Cour Inférieure

Juge Richard B. Otero.

Comparations:

Jos Padura, meurtre; Gaston Spasser, laïcité.

Envoyés devant la cour criminelle:

Aug. Moulinier, meurtre; Joe L. Roy, meurtre; Chas Carroll, vol; Anna Wilson, blessure.

Acquitte:

Alfred Butler, laïcité; Gue Tinneymann, acte de violence.

Deuxième Cour Inférieure

Juge Richard B. Otero.

Comparations:

Jos Padura, meurtre; Gaston Spasser, laïcité.

Envoyés devant la cour criminelle:

Aug. Moulinier, meurtre; Joe L. Roy, meurtre; Chas Carroll, vol; Anna Wilson, blessure.

Acquitte:

Alfred Butler, laïcité; Gue Tinneymann, acte de violence.

Deuxième Cour Inférieure

Juge Richard B. Otero.